

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 MAI 2011

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, GUYOT Philippe, HEINIS Isabelle, MACLE Laurent, RIZZI Gabrielle, SAILLARD André.

Excusés :

Absent : GUIGNERET Franck, Denis BURY, Patrick NICOD

Date de convocation : 27 avril 2011

Secrétaire de séance : MAIGROT Alain

1. Station de relevage : changement de la pompe

Suite au dysfonctionnement de l'ancienne pompe et à la visite de M. Guichard, on s'est aperçu que le problème provenait de la pompe changée en 2008.

Véolia propose de changer cette pompe, qui n'est plus sous garantie, pour 1250€ HT. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour changer la pompe et accepte le devis de Véolia.

Antoine, l'employé communal, va être formé par M. Guichard afin de pouvoir assurer une maintenance mensuelle de l'installation. Il s'occupera également de la maintenance du château d'eau. Il vérifiera, tous les premiers mercredis de chaque mois le fonctionnement des pompes et de la chloration.

2. Plaques de rue : devis de Signaux Girod

Monsieur Mutiaux présente le devis de Signaux Girod pour la fourniture de douze plaques de rue. Le conseil accepte à l'unanimité ce devis qui s'élève à 1 077€ TTC. Lors d'une prochaine réunion de la « commission rues », celle-ci devra décider de l'emplacement de ces nouvelles plaques.

3. Voirie : création d'un regard grille dans la rue Ducret

Dans le cadre de son rôle de conseil et du marché à bon de commande signé entre les communautés de communes des Coteaux de la Haute Seille et les communes membres, la DDT propose de mettre une grille dans la rue Ducret pour permettre l'évacuation des eaux de pluie. La question est soulevée de l'efficacité de cette solution. Monsieur le Maire rappelle que la DDT a une obligation de résultat.

Monsieur Ducret va rencontrer M. Meigner en charge de la voirie à la communauté de communes afin de discuter des solutions envisageables pour résoudre ce problème d'évacuation des eaux de pluie.

4. Urbanisme

o point sur les dossiers :

▪ *Converset* : suite au jugement du, M. Converset a fait appel de la décision du tribunal

▪ *Outhier* : Mme Outhier a reçu un accord pour la réalisation de ses lucarnes. Les travaux sont en grande partie déjà réalisés.

▪ *Boutin* : pour le moment sa demande ne lui est pas accordée car son hangar prévu pour du stockage de foin n'est pas alimenté en eau. Son dossier a été transféré au SDIS. Il faut maintenant attendre leur avis.

▪ *Ducret* : les deux premières demandes déposées par Mme Ducret ont été rejetées car les toits terrasse sont interdits à Château-Chalon. Mme Ducret a déposé une nouvelle demande après avoir modifié son projet.

o demande de travaux de M. Edelberg avec ouverture sur le parking :

Monsieur Edelberg a déposé une demande pour réaliser une ouverture de deux mètres de large dans la haie qui sépare sa propriété du parking municipal. Cette haie est située sur le domaine public. Le conseil refuse à l'unanimité ce projet.

Le Maire propose de lui accorder une autorisation pour réaliser une ouverture de 90 centimètres maximum. Le conseil donne son accord à 5 voix pour, 1 contre et 2 absents, pour étudier ce nouveau projet dans les meilleurs délais.

o demande d'achat de terrain de Mme Cader

Madame Cader ne souhaite plus échanger son terrain avec la commune. Toutefois, elle voudrait acquérir la parcelle communale qui devait lui être échangée, pour la somme de 1600€. Le conseil décide de réaliser une étude pour estimer l'éventualité de cette opération.

o convention d'honoraires de Me Devevey

Afin de pouvoir être représentée par Me Devevey dans l'affaire qui oppose M. Converset à la commune, celle-ci doit signer une convention d'honoraires avec Me Devevey. Le conseil approuve à l'unanimité la proposition de convention de Me Devevey et accepte de la signer.

5. Problème de stationnement sur les espaces publics et parkings

En 2010, un arrêté interdisant le stationnement dans certaines rues du village durant la saison touristique n'avait pas produit les effets attendus. La question de l'utilité d'un nouvel arrêté pour cette année est posée. Faut-il laisser les gens se stationner n'importe où ? Ou faut-il réglementer le stationnement et faire respecter les arrêtés en sévissant ? Le problème concerne surtout les rues les plus étroites telles que la rue de l'Église, la rue de la Bargine, ou la rue des Chèvres. Le conseil propose de reprendre un arrêté mais de faire de la pédagogie en organisant une réunion d'information, avant de sévir.

6. Location du logement situé dans le bâtiment de l'ancienne école

Il y a eu trois réponses à l'offre déposée sur internet.

Le préavis de M. Rizzi devant se terminer à la mi juin et M. le Maire ayant trouvé de nouveaux locataires il est proposé que M. Rizzi puisse quitter le logement à la date du 10 mai, ce qui permettrait à Mme Macias de prendre possession des lieux dès le 11 mai.

Le conseil donne son accord à l'unanimité et fixe le loyer à 400€ par mois.

Monsieur Rizzi avait installé de la laine de verre au grenier de l'appartement ainsi qu'une antenne télé. Après consultation des factures présentées par M. Rizzi, le Maire propose de lui racheter le tout pour 270€. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Avant l'hiver, les employés communaux vont terminer l'isolation du grenier et changer le sol du couloir qui mène à l'appartement.

7. Demande de subvention des Amis de Château-Chalon

L'association des Amis de Château-Chalon a déposé une demande de subvention pour permettre l'équilibre financier de la manifestation « Nobles Matières » qui aura lieu les 21 et 22 mai prochain à Château-Chalon.

Le conseil leur accorde à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 500€.

8. Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Voiteur

Sachant que la commune n'est pas dans l'obligation de payer les frais de scolarité pour les élèves de maternelle de l'école privée et cette dernière refusant de justifier le montant des frais de scolarité comme le fait l'école publique.

Le conseil décide à l'unanimité de payer les frais de scolarité, s'élevant à 627,41€ par élève, pour les élèves scolarisés en primaire. La commune payera les frais de scolarité pour les trois élèves scolarisés en maternelle dès que l'école aura fourni un détail précis de ces frais.

9. Fleurissement du village

Madame Rizzi est chargée de commander les fleurs auprès des Ets Roux. Monsieur le Maire propose de commander une jachère fleurie qui sera semée dans le bas de la vigne conservatoire et sur deux autres espaces communaux.

10. Utilisation de la cave de la Cure

Les vigneronniers étant très peu nombreux à utiliser cette cave, celle-ci restera en gestion par la commune. Par contre, les vigneronniers souhaiteraient condamner la deuxième cave afin d'en faire un lieu réservé aux vigneronniers. Ceci leur permettrait de mettre dans cette pièce le trésor de la confrérie. Le Maire fait remarquer l'intérêt de laisser ce trésor dans la première cave permettant ainsi de présenter la confrérie lors des quelques dégustations organisées dans cette cave. Il faudrait donc renforcer la sécurité de la première cave afin de pouvoir y laisser le trésor, si les vigneronniers donnent leur accord.

La porte en fer séparant les deux caves serait fermée à clé

11. Restauration du tableau

Le conseil souhaite restaurer le tableau de la « Sainte Famille ». Le montant des travaux de restauration s'élèvent à 3 066€.

Le conseil approuve le plan de financement présenté qui intègre la participation du Conseil Régional, du Conseil Général et de la DRAC, chacun à hauteur de 25% du montant total HT des travaux. L'association ASPECC fait aussi partie des financeurs.

L'opération de restauration sera engagée à condition que l'ensemble des financeurs soutiennent le projet.

Questions diverses

o Adhésion à l'AMJ : le conseil donne son accord à l'unanimité pour que la commune adhère à l'Association des Maires du Jura, d'autant plus que celle-ci soutient financièrement les journées de Nobles Matières. Le montant de la cotisation s'élève à 104,54€.

o Vente de bois à M. Bourdy Jean-François : le conseil a décidé de vendre à M. Bourdy un chêne situé sur la parcelle sur laquelle il avait son affouage. Monsieur Billet de l'ONF a estimé la valeur de cet arbre à 50€.

o Point sur le SPANC : une réunion publique a eu lieu le 18 avril dernier. Peu de personnes concernées par l'assainissement non collectif à Château-Chalon étaient présentes à cette réunion. Les visites des installations auront lieu aux alentours du 12 juillet pour les maisons concernées.

o Animations du mois de mai : le 17 mai à 20h30, à l'église de Château-Chalon aura lieu un concert du groupe Vox Belarus.

Les 21 et 22 mai prochain auront lieu les journées « Nobles Matières ». Le samedi 21 à 11h aura lieu l'inauguration de ces journées avec le démoulage de la statue de la Marianne de Syamour.

o Pétition sur la gestion de la forêt communale : une pétition concernant la gestion de la forêt communale circule au sein du village. Monsieur le Maire rappelle que le plan de gestion de la forêt communale a été approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux au début de la mandature.

Le Maire propose d'organiser une réunion avec les responsables de l'ONF le 1^{er} juin prochain. Cette réunion se ferait sur le terrain afin d'expliquer au mieux, aux personnes qui le souhaitent, la gestion de la forêt communale.

o Fusion des Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération : le 9 mai dernier, le Préfet a présenté son projet concernant le schéma départemental de l'intercommunalité. Il prévoit de réduire de 24 à 18 le nombre de communautés de communes et de supprimer les communes « taches blanches ».

La proposition du Préfet consiste à rattacher à la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille les communes de Saint Lamain (actuellement une tache blanche), Le Fied, La Marre, Crançot, Fay en Montagne et Bonnefontaine (qui font actuellement partie de la Communauté de Communes du Premier Plateau). Les communes de Verges et Mirebel seraient rattachées à la Communauté d'Agglomération de Lons le Saunier.

Ce projet sera présenté plus en détail lors d'un prochain conseil municipal. A ce moment là chacun des conseillers pourra donner son avis.

o Réception des téléphones portables : suite au refus de SFR de s'implanter sur la commune, Monsieur le Maire va prendre contact avec Orange pour voir quelle solution peut être proposée.

o Consultation par les conseillers des documents administratifs : certains conseillers municipaux souhaiteraient pouvoir consulter les documents préparatoires aux réunions du conseil municipal ainsi que tous les documents administratifs relatifs au fonctionnement de la commune. Le Maire est d'accord à condition que ceci se fasse en présence de la secrétaire ou du Maire. Les documents ne devant pas sortir de la Mairie.

o Changement de la chasse d'eau des WC publics : Monsieur le Maire a acheté le matériel nécessaire. Antoine et Luc devraient la changer rapidement.

o Visite de l'entreprise Signaux Girod : elle aura lieu le 9 juin prochain. Aucun conseiller n'est disponible pour y participer.

o Cimetière : La réglementation en matière de relevage des tombes est très complexe. Il faut d'abord construire un ossuaire pour pouvoir y déposer tout restant mortuaire des tombes qui seront relevées. A l'avenir, il faudra délimiter les emplacements lors de l'attribution des concessions. Ce sera l'occasion de regrouper et d'accoler les tombes pour réduire l'entretien du cimetière et rationaliser l'espace disponible.

Le conseil donne son accord sur le principe d'instaurer des concessions funéraires, le prix restant à fixer. Cela permettra une gestion plus rationnelle du cimetière. Les héritiers des personnes défunttes devront payer des concessions pour pouvoir préserver les tombes.

o Présentation des plans cavaliers : il est proposé que si les restaurants apparaissent sur ces plans, les propriétaires participent financièrement à leur impression. Il est toutefois rappelé que le but premier de ces plans n'est pas d'indiquer les lieux commerciaux mais plutôt les lieux ayant un atout patrimonial.

Il est également suggérer de jouer sur les couleurs pour rendre le plan plus lisible (ex : une couleur pour les caveaux, une couleur pour les restaurants...).

Le Maire propose de faire remonter toutes les remarques en Mairie afin qu'elles soient étudiées.

o Éclairage de l'église : le Maire propose de faire réaliser par le SIDEC une étude sur l'éclairage de l'église et du trésor. Il faudrait dans le même temps revoir le système de protection du trésor.

o Changement du tracteur : le tracteur de la commune rencontre de en plus de problèmes. Il faudra voir pour envisager son changement à plus ou moins long terme.

Philippe Guyot s'occupe de trouver un produit qui corresponde aux besoins actuels et à venir de la commune.

o Petites Cités Comtoises de Caractères : l'Assemblée Générale de l'association aura lieu le 27 mai prochain. Il faudra voir avec Monsieur Nicod s'il peut représenter la commune pour l'occasion.

Le 2 juillet aura lieu la visite de PCCC dans le Territoire de Belfort.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 14 juin 2011 à 20h30

La séance est levée à 23h05